

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 07 DECEMBRE 2016

Membres présents : P. BARD, J. BROCHIER, R-M. FERREIRA, M. GAZANIOL, C. JULIEN, M. JULIEN, A. LEBON, M-C. LEBON, C. PAYEN, C. REYNAUD, G. ZILBERMAN, C. MATAS

Membres représentés : N. DEMANGEL par P. BARD, S. YESSARI par M. GAZANIOL, M. CHARRIERE par A. LEBON, B. SALOMON par M. JULIEN

Membres excusés : D. FLEURY, C. GINOUX (MJC Grand Charran)

Membres absents : S. BERTHON BENOIT, N. MANY, C. PEYRE, Les Givrés, G3L, J-B. RYCKELYNCK (Mairie de Valence)

Soit 16 votants dont 4 pouvoirs - Secrétaire de séance : Philippe BARD

1/ Approbation du compte-rendu du CA du 03 Novembre

Après lecture, le compte rendu du CA du 03 Novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2/ Situation MJC

Depuis le 01 Décembre 2016, le poste de directeur est vacant compte tenu de la liquidation officielle de l'employeur du directeur fédéral en poste. La situation est préoccupante. En effet, les administrateurs attendent la décision de la ville de Valence concernant la réaffectation de la subvention fédérale (64000€) pour l'année 2017 afin de procéder au recrutement du futur directeur. La proposition de recrutement doit être aussi menée à l'interne.

La Présidente accompagnée par les membres du Bureau engagera cette procédure après le Conseil Municipal du 19 Décembre qui doit délibérer sur la subvention complémentaire.

Pendant ce temps, le Bureau s'organise avec les salariés permanents de la MJC pour assurer le fonctionnement et le contrôle des actions en cours. Suite à quelques observations par les administrateurs, une note de service a été mise en place pour rappeler le cadre des heures de travail et de disponibilité des salariés pendant les heures d'ouverture de la MJC. De plus, le Bureau s'organise pour participer à la réunion d'équipe de la MJC le Jeudi 15 Décembre.

3/ Compte rendu de la rencontre collective des salariés permanents du 28 Novembre

Salariés présents : Nathalie DEVISE, Nadia VALLET, Nathalie SCHMITT, Isabelle MINODIER, François GALLAND, Samira LASFAR, Stéphanie FENOSOA, Zineb ESSARHOURI et Kimberley SAUVAGE (Stagiaire en formation professionnelle)

En présence du directeur, la rencontre annuelle collective des salariés a permis de souligner plusieurs points :

- La communication dans l'équipe et la mise à disposition des informations générales à l'attention de l'ensemble des salariés permanents
- L'entretien des espaces collectifs de travail et des zones sensibles (cuisine)
- La mise à disposition des locaux et la procédure mise en oeuvre pour obtenir l'accord des membres du bureau pour l'accueil ponctuel d'associations
- Le cadre des oeuvres sociales dans le Conseil d'Etablissement
- La présence des salariés pendant les séances du Conseil d'Administration
- La coresponsabilité des salariés et des administrateurs pendant la vacance du poste de direction

4 / Prime de fin d'année et prime exceptionnelle

Sur proposition du Bureau, les administrateurs approuvent à l'unanimité le versement d'une prime de fin d'année.

Le CA mandate à l'unanimité le Bureau pour préparer une proposition de prime exceptionnelle à verser à la fin du mois de Janvier 2017 pour compenser la vacance du poste de direction. Le Bureau étudiera les critères d'attribution et soumettra sa proposition au CA du 24 Janvier 2017.

5 / Commissaire aux comptes

Il est fort probable que la MJC doive avoir recours à un cabinet comptable pour la vérification des comptes à partir de l'année 2017. Une proposition du cabinet en charge du suivi comptable de la MJC du Grand Charran est approuvée à l'unanimité pour un montant de 3000€ annuelle. La lettre de mission (pour 6 ans) devra être signée pendant l'année 2017.

6 / Bourse à la Vaisselle

Devant l'essoufflement de plusieurs bénévoles, une rencontre de préparation de la bourse a été organisée avec une trentaine de bénévoles à la fin du mois de Novembre. Elle a permis de repositionner l'engagement de chacun et d'envisager des perspectives pour les actions futures. Une prochaine rencontre aura lieu le 08 Mars 2017 pour préparer l'action Affaire Za Faire.

Une évaluation quantitative (volume de vêtements, nombre de dépôts, besoin en bénévoles, ...) sera réalisée sur les années 2014 / 2015 / 2016 pour permettre à ce collectif de disposer de données objectives pour ses prises de décision.

7 / Renouvellement de l'agrément Centre Social et Animation Collective Familles - Rencontre avec la CAF de la Drôme

Les directeurs fédéraux en présence de trois administrateurs de la MJC Châteauvert ont rencontré les conseillers de la CAF de la Drôme pour faire le point sur le renouvellement du projet social mais aussi pour connaître les raisons de la non validation de l'agrément Animation Collective Familles déposé en Juillet dernier.

Les représentants de la CAF ont fait état d'un manque de communication avéré pendant la préparation de ce nouvel agrément et sont en demande de disposer d'informations sur l'avancée de ces dossiers.

D'autre part, les administrateurs et les directeurs ont fait état de leur inquiétude concernant la vacance des 2 postes de direction à compter du 01 Décembre ce qui pourrait remettre en question le financement de l'agrément Centre social en cours (pour un mois) et les délais de dépôt du renouvellement de cet agrément. Les MJC sont invitées à adresser un courrier à la CAF faisant état de la situation et des difficultés en vue de voir maintenir le financement.

8 / Les 40 ans de la MJC

Une première réunion a eu lieu le 29 Novembre pour recueillir les souhaits et envies des bénévoles pour la célébration des 40 ans d'existence de la MJC en 2017. Une programmation de plusieurs événements est en cours et des actions habituelles seront rattachées à cet anniversaire. La prochaine rencontre aura lieu le 09 Janvier 2017 à 18h00.

9 / Comité de quartier

Carlos MATAS, Président du Comité de quartier Châteauvert, dresse un bilan de la rencontre avec les habitants du quartier qui s'est déroulée à la fin du mois de Novembre. Il rappelle que les nouvelles constructions en cours vont contribuer à l'arrivée de nouveaux habitants qui seront en demande d'activités et d'actions. Le projet d'agrandissement de la MJC annulé en 2014 a été de nouveau abordé pendant cette réunion avec les élus locaux présents. La MJC doit transmettre à M. MATAS l'étude financière de ce projet.

Prochain BUREAU : Mercredi 04 JANVIER 2017 à 15h00

Prochain CONSEIL D'ADMINISTRATION : Mardi 24 JANVIER 2017 à 19h00

COMPTE-RENDU DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
MJC CHATEAUVERT / MJC GRAND CHARRAN DU MERCREDI 07 DECEMBRE 2016

1/ Délégations de responsabilité

Depuis le 01 Décembre, les postes de directeurs des 2 MJC sont vacants. Les MJC s'organisent sur le transfert des responsabilités autrefois assumées par les directeurs vers les membres des Bureaux, notamment les Présidents. D'autre part, les MJC doivent préparer le renouvellement de ces postes de direction sous condition du financement municipal. La question de la délégation de responsabilités aux futurs salariés cadres doit être posée, notamment sa part d'autonomie et de liberté dans les orientations des associations, aujourd'hui associées dans le cadre du projet social partagé. Pour les futurs cadres, une fiche missions et un document relatant l'ensemble des délégations accordées devront être établis et partagés par les 2 MJC de Valence

2/ Statut des MJC

La liquidation de la Fédération Régionale pose la question de l'affiliation et des conditions d'appartenance à un réseau. Le label "MJC" ne peut être à ce jour dénoncé car il appartient aux associations locales et l'absence d'un échelon régional actuellement ne remet pas en cause cette situation. Les administrateurs rappellent la présence d'un échelon bi-départemental des MJC et de l'échelon national par la Confédération des MJC de France.

D'autre part, des modifications statutaires s'imposent aux deux MJC et au réseau départemental afin d'assurer la continuité du financement (Conditions d'adhésion et d'affiliation au réseau MJC Drôme Ardèche notamment). L'Union des MJC Drôme Ardèche envisage sa modification lors de sa prochaine Assemblée générale.

3/ Conventions

- La mise en place d'une nouvelle convention avec la Ville de Valence

Compte tenu de l'absence de la fédération régionale depuis le 01 Décembre 2016, une nouvelle convention bipartite doit être mise en place avec la municipalité de Valence, notamment pour l'usage et la mise à disposition des locaux aux associations mais aussi pour l'aspect financier à compter de 2017.

- La convention de partenariat entre les 2 MJC

Le projet social partagé fait état d'une convention bilatérale entre les 2 associations. Cette convention devra être travaillée de nouveau à l'occasion de la préparation du nouvel agrément Centre Social auquel s'ajoutent les demandes supplémentaires d'agrément Espace de Vie Sociale et d'animation collective Familles. La répartition financière des prestations de la CAF seront remises à plat.

4/ Situation fédérale et perspectives

Pour information, la liquidation de la Fédération Régionale n'entraîne pas sa disparition juridique. L'association fédérale existe encore mais n'a plus d'activité réelle.

Les MJC du réseau Rhône Alpes réfléchissent à la création d'un nouvel échelon régional non pas sans difficultés malheureusement. En effet, la crise fédérale laisse des traces et il est bon de prendre le temps pour inventer une nouvelle forme d'organisation du réseau. Le réseau départemental continue son activité malgré la baisse importante du financement du Conseil Départemental de la Drôme (-39000€).